



Programme de la chaîne de valeur pour la fabrication de véhicules électriques (PFVE)

Guide de projet

Table des matières

Guide de projet	1
Vue d'ensemble	4
Objectifs du programme	5
Qui est admissible au financement de NGen?	6
Participation du Conseil national de recherches du Canada (CNRC)	6
Critères d'admissibilité des projets (portée)	8
Exigences liées aux projets	8
Exigences du consortium de projet	9
Types et domaines de projets admissibles	9
Projets hors de la portée du programme	10
Financement	11
Frais d'administration de NGen	11
Calendrier du programme	12
Résumé des dates clés	12
Demande de financement de projet	13
Le processus.....	13
Soutien de NGen pour les demandes de financement.....	13
Portail de collaboration des partenaires	13
Examen préalable des projets	14
Diligence financière raisonnable	14
Établissement de la demande	15
Notation des demandes.....	16
Groupes d'experts évaluateurs indépendants	16
Acceptation ou rejet de la demande	16
Rétroaction sur la demande	16
Questions d'évaluation	17
Question d'évaluation no 1	17
Question d'évaluation no 2	18
Question d'évaluation no 3	18
Question d'évaluation no 4	20
Question d'évaluation no 5	21
Question d'évaluation no 6	23

Question d'évaluation no 7	25
Question d'évaluation no 8	26
Question d'évaluation no 9	27
Question d'évaluation no 10	28
Une fois l'accord établi	31
Ressources	31

Vue d'ensemble

Les prochaines années seront cruciales pour que le Canada participe de façon significative au marché nord-américain et mondial des véhicules électriques (VE). Le Canada, comme de nombreux autres pays du monde, a annoncé des directives relatives aux VE, qui comprennent l'interdiction de la vente de véhicules à moteur à combustion interne (MCI) d'ici 2035. La part de marché des VE devrait passer de 3 % en 2020 à 20 % en 2030.

À la lumière des récents investissements clés réalisés au Canada, de nombreux fournisseurs et innovateurs nationaux dans le domaine des pièces de VE continuent de faire face à des défis en ce qui concerne les nouvelles possibilités de la chaîne d'approvisionnement. Pour que le Canada puisse répondre à la demande croissante et tirer parti de la part de marché croissante des VE, la chaîne d'approvisionnement automobile canadienne doit apporter des changements importants à ses gammes de produits et transférer ses capacités de production vers le secteur des VE et des pièces de VE.

Le Canada dispose de bon nombre des ingrédients clés en place et du potentiel nécessaire pour créer une chaîne de valeur verticalement intégrée pour les VE. Le Canada abrite un écosystème d'innovation de calibre mondial qui converge de façon unique avec une empreinte manufacturière dynamique, dotée des meilleurs talents, connaissances et capacités, ainsi que des ressources minérales essentielles. Le Canada a une occasion cruciale et urgente d'étendre et de commercialiser ses capacités d'innovation et de fabrication à fort potentiel – sur toute la chaîne de valeur des VE, du traitement des minéraux à l'assemblage des blocs-batteries et des véhicules – afin que ces capacités puissent être commercialisées pour ensuite être intégrées au marché en pleine croissance des VE.

En 2021, NGen a lancé une première ronde de financement de la chaîne de valeur de la fabrication de VE et a investi plus de 76 millions de dollars dans des projets collaboratifs dirigés par des entreprises. Pour poursuivre sur cette lancée, NGen a lancé le Programme de la chaîne de valeur de la fabrication de VE (PFVE) afin d'assurer le renforcement continu du secteur canadien de la construction automobile.

Objectifs du programme

NGen cherche à investir dans des projets de collaboration novateurs dirigés par des entreprises qui renforcent la capacité et le contenu canadiens, en vue de leur intégration aux chaînes de valeur du Canada pour les véhicules électriques (VE).

Le PFVE vise le développement, la commercialisation et la mise à l'échelle de technologies et de capacités de fabrication transformatrices dans les chaînes de valeur des VE. Plus précisément, les projets doivent cibler la mise à l'échelle de la fabrication de VE routiers, en particulier les véhicules électriques à batterie (VEB) et les véhicules électriques à pile à combustible (VEPC).

La fabrication de pointe est la clé pour libérer le potentiel du Canada dans ce marché concurrentiel à l'échelle mondiale. Les capacités de production doivent être de pointe, des plus efficaces, de la plus haute qualité et des plus vertes qui soient pour entrer sur ce marché, gagner des parts de marché et rester concurrentielles.

NGen se concentre sur le développement et le déploiement de procédés de fabrication de pointe pour améliorer et augmenter les capacités de production. Les projets doivent se concentrer sur ces capacités de fabrication de pointe et doivent :

- créer des emplois;
- créer de la valeur pour l'économie canadienne;
- développer de nouveaux procédés, notamment pour le concassage du minerai, le raffinage des minéraux, le développement des matériaux, la fabrication à grande échelle des composants, des systèmes, l'assemblage final et le recyclage;
- accroître la valeur et l'intégration des pièces et de la technologie canadiennes dans les chaînes d'approvisionnement des VE et faire évoluer la fabrication;
- réduire le coût global de fabrication des produits de VE au Canada;
- augmenter la qualité des produits fabriqués;
- réduire les émissions opérationnelles globales;
- intégrer la flexibilité dans le processus de production.

La date limite pour soumettre un projet à l'étape d'examen préalable est le 11 octobre 2023 à 17 h 00, heure de l'Est.

Qui est admissible au financement de NGen?

- Toute entreprise membre de NGen peut soumettre une demande de financement de projet ou une demande en tant que partenaire ou co-investisseur dans des projets de la Grappe d'innovation mondiale. Inscrivez-vous en tant que membre de NGen à www.ngen.ca/join.
- Les bénéficiaires du financement de la Grappe d'innovation mondiale doivent être des entreprises enregistrées au Canada et avoir une présence à valeur ajoutée au Canada (c.-à-d. présence manufacturière, R-D) au-delà d'un bureau de vente.
- Les bénéficiaires du financement doivent être :
 - des organismes à but lucratif,
 - des organismes sans but lucratif qui facilitent et financent la recherche et le développement au nom de l'écosystème et dont le financement ou les revenus proviennent principalement d'organisations du secteur privé ou de l'industrie;
 - des sociétés d'État non fédérales dont le financement provient d'activités commerciales;
 - des organisations autochtones.
- Les autres organismes sans but lucratif financés par l'État, les établissements postsecondaires, les sociétés d'État fédérales et les ministères ou organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles directement au financement de la Grappe d'innovation mondiale, bien qu'ils puissent apporter leurs propres contributions à des projets ou être des sous-traitants de bénéficiaires financés pour mener à bien des activités du projet.
- Les organisations internationales (sociétés étrangères et organismes de recherche sans présence commerciale enregistrée au Canada) peuvent également participer aux projets de la Grappe d'innovation mondiale, mais toute activité de projet entreprise par ces organisations ne sera pas admissible au financement de la Grappe d'innovation mondiale.

Participation du Conseil national de recherches du Canada (CNRC)

NGen se réjouit de la participation du CNRC à ses projets. Le CNRC peut participer à un projet par le biais d'un contrat de sous-traitance à un partenaire industriel. Il existe des options sur la façon dont le CNRC est traité dans le cadre d'un projet de NGen.

- Le CNRC peut faire partie de l'accord de qui reconnaît ainsi que le CNRC apportera de la valeur au consortium, qu'il peut apporter de la PI ou qu'il constitue une partie essentielle de la réalisation du projet. NGen reconnaît alors le CNRC comme partenaire dans les publications et le matériel de promotion de l'activité du projet.
- La partie du projet du CNRC est sous-traitée et dirigée par un partenaire industriel – l'entente est conclue uniquement entre le partenaire industriel et le CNRC. NGen peut reconnaître le CNRC comme partenaire dans les publications et les activités promotionnelles, comme convenu par le consortium.

Critères d'admissibilité des projets (portée)

NGen investira jusqu'à 35 millions de dollars dans des projets dont le financement de contrepartie de l'industrie est d'au moins 37 %, ce qui se traduira par des dépenses d'innovation en fabrication de pointe d'au moins 95 millions de dollars pour l'industrie automobile.

Exigences liées aux projets

Les projets doivent être transformateurs, appliqués, durables et collaboratifs, et ils doivent répondre aux critères de portée ci-dessous.

- **Projets transformateurs** : ils doivent encourager l'acquisition de nouvelles capacités de fabrication de pointe susceptibles de conférer un avantage concurrentiel important à l'industrie canadienne.
- **Projets collaboratifs** : ils doivent démontrer une collaboration significative avec au moins deux partenaires canadiens – un responsable et un ou plusieurs partenaires – qui établissent des relations avec l'industrie, établissent la confiance et partagent les connaissances, les risques, les investissements et les avantages qui en découlent.
- **Projets appliqués** : ils doivent être axés sur des solutions et avoir le potentiel de générer d'importants avantages commerciaux et économiques, y compris le maintien et la création d'emplois.
- **Projets durables** : ils doivent laisser un héritage en matière de perfectionnement des compétences, d'outils, de bancs d'essai, de propriété intellectuelle ou de connaissances commerciales pour l'écosystème de fabrication de pointe du Canada au-delà des partenaires et de l'échéancier du projet.

Le projet doit être un projet supplémentaire qui s'ajoute aux activités commerciales habituelles des demandeurs. Les demandeurs doivent démontrer que le projet proposé est nouveau ou que le financement sera utilisé pour élargir la portée ou l'échelle du projet proposé. Utilisez la question 10 de la demande pour décrire comment le projet est un projet supplémentaire.

Le projet doit avoir le potentiel de générer des avantages commerciaux et des emplois importants tant au sein du consortium qu'au-delà.

Le montant total du projet devrait se situer entre 1,5 et 8 millions de dollars. Les dépenses admissibles seront remboursées à un taux de financement de 37 %.

Les demandes de remboursement des dépenses admissibles doivent être présentées au plus tard le 31 janvier 2028 et le financement entièrement versé aux partenaires au plus tard le 31 mars 2028.

Les participants au projet doivent avoir établi de solides plans de commercialisation qui démontrent les voies d'accès au marché.

Exigences du consortium de projet

Un consortium de projets :

- doit démontrer une collaboration significative avec au moins deux (2) partenaires de l'industrie canadienne (un responsable et un ou plusieurs partenaires) qui ne sont pas associés l'un à l'autre;
- doit inclure au moins une (1) petite ou moyenne entreprise (PME) (une PME est définie comme une organisation qui compte moins de 500 employés dans le monde en tant que partenaire). Les demandeurs sont fortement encouragés à inclure davantage de PME partenaires;
- doit démontrer une voie claire vers la commercialisation dans la chaîne de valeur des VE au Canada. Le consortium doit démontrer la contribution et/ou le soutien
 - d'une entreprise industrielle axée sur la demande (c.-à-d. un client potentiel);
 - d'un ou de plusieurs constructeurs de véhicules (CV); ou
 - d'une entreprise de niveau 1 (une entreprise fournissant des composants ou des services directement à une un CV).

Idéalement, le soutien est fourni en tant que partenaire de collaboration officiel ou en nature. Si le soutien n'est pas un partenariat formel, ni un soutien en nature, alors a tout le moins, le demandeur à tout le moins, le demandeur doit fournir une lettre d'appui solide et crédible, démontrant l'existence de la relation et de l'entente de principe pour la commercialisation des résultats si le projet est couronné de succès.

Types et domaines de projets admissibles

Les projets devraient porter sur le développement

- d'une technologie de fabrication de pointe;
- de nouveaux procédés de fabrication; ou
- de processus et capacités de l'économie circulaire,

afin d'améliorer et d'augmenter les capacités de production. Un pourcentage limité d'activités de recherche et développement de produits sera autorisé.

Le programme vise à soutenir le développement des capacités de fabrication dans les domaines ci-dessous des chaînes de valeur des VE routiers (véhicules électriques à batterie et à pile à combustible).

1. Traitement, raffinage et production de minéraux et de matériaux critiques pour les VE et les systèmes et composants des VE.
2. Batterie de traction, y compris les composants et systèmes connexes.
3. Réduction majeure du poids des véhicules.
4. Électronique de puissance et composants et systèmes connexes.
5. Machines électriques et composants et systèmes connexes.
6. Pile à combustible (système complet).

La mise à l'échelle de la fabrication de groupes motopropulseurs hybrides fait partie de la portée du programme, mais uniquement pour les parties électriques ou zéro émission de l'architecture.

Si votre type de projet et votre domaine ne sont pas inclus dans les domaines de projets énumérés ci-dessus, veuillez nous envoyer un courriel à ev-challenge@ngen.ca pour examen.

Projets hors de la portée du programme

Les projets hors de la portée du programme sont indiqués ci-dessous.

- Projets qui portent principalement sur le développement de produits ou la conception de produits eux-mêmes. Le projet doit être axé sur le développement ou la mise à l'échelle de capacités de fabrication de pointe. ***Remarque** : un certain pourcentage d'activités de développement, de test et de validation de produits est autorisé dans le cadre d'un projet tant qu'il peut être démontré que ces travaux sont nécessaires pour soutenir l'atteinte des objectifs de fabrication de pointe. — Un maximum de 20 % de l'allocation de financement peut être lié au développement de produits.
- Projets qui ne contribuent pas au développement d'un flux de valeur EV.
- Projets liés aux véhicules hors route, y compris les véhicules hors route mobiles. Ce programme est axé sur les véhicules routiers.
- Projets liés aux groupes motopropulseurs à combustion interne (ICE) et aux aspects de ICE des groupes motopropulseurs hybrides.
- Projets liés à l'infrastructure de recharge des VE.
- Projets liés à l'extraction de minerai brut.
- Projets liés à des travaux expérimentaux ou théoriques sans aucune application ou utilisation commerciale directe. Les projets doivent démontrer une solide stratégie de commercialisation, pour pénétrer le marché des VE
- Activités de production en tant que telles ou activités qui subventionnent la production à grande échelle.
- Investissement en capital à des fins non liées au projet. L'investissement en capital doit démontrer de nouvelles capacités de fabrication de pointe pour l'organisation.
- Activités qui pourraient être considérées anticoncurrentielles.
- Projets dont les avantages profitent à une seule entreprise ou organisation.
- Projets qui seraient entrepris à la même échelle ou à la même portée et dans les mêmes délais sans financement de NGen.
- Toute modification régulière ou périodique apportée aux produits, lignes de production, processus de fabrication, services et autres opérations en cours existants, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations.

Nous vous recommandons de soumettre le projet au processus d'examen préalable au début du programme sur le portail Salesforce de NGen afin que l'équipe de projet de NGen puisse examiner l'admissibilité du projet avant que vous remplissiez une demande complète.

Si vous avez des doutes sur la portée du projet et l'admissibilité d'une idée de projet, l'équipe de projet de NGen peut vous fournir un soutien tout au long du processus de demande à ev-challenge@ngen.ca.

Financement

Les projets doivent faire intervenir au moins deux (2) partenaires non associés de l'industrie canadienne (un responsable et un ou plusieurs partenaires) qui contribuent aux coûts du projet.

La taille des projets peut varier. NGen remboursera 37 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 8 millions de dollars des coûts totaux par projet. Les projets dont les coûts totaux dépassent ce montant seront acceptés; toutefois, le financement sera plafonné à 2,96 millions de dollars.

NGen remboursera jusqu'à 37 % du total des coûts admissibles du projet engagés par les partenaires de l'industrie.

Les coûts admissibles du projet sont définis dans le [Guide financier des projets](#).

Ce programme aidera les organisations à créer de nouvelles capacités de fabrication de pointe. Par conséquent, des dépenses en capital allant jusqu'à 25 % des coûts totaux du projet seront autorisées. Les dépenses en biens d'équipement doivent être consacrées à de nouveaux équipements de fabrication de pointe qui créent de nouvelles capacités au sein de l'organisation. Les dépenses doivent soutenir les objectifs du projet et créer des capacités de fabrication de calibre mondial.

Toute dépense en capital supérieure à 1 million de dollars devra être approuvée au préalable par NGen.

Le montant total des coûts de sous-traitance ou de consultation ne peut excéder 30 % des coûts totaux du projet, et les travaux doivent être exécutés au Canada.

Les partenaires du projet ne peuvent pas non plus fournir en sous-traitance des services de main-d'œuvre ou être des consultants dans le cadre du projet.

Aucun partenaire individuel ne peut recevoir plus de 70 % du financement de NGen.

Toutes les dépenses admissibles du projet doivent être engagées au Canada.

Frais d'administration de NGen

NGen est un organisme sans but lucratif. Les frais d'administration de projet sont appliqués aux projets en tant que condition de financement. Les frais sont des frais d'administration de projet uniques et non remboursables qui sont payables à NGen et qui équivalent à 3,5 % du coût total du projet. Le paiement des frais est une condition non négociable du financement du projet. Les frais de 3,5 % permettent à NGen de soutenir des projets grâce à son processus de surveillance des projets et de gestion des demandes de remboursement.

Calendrier du programme

Veillez consulter le site Web du programme, <https://www.ngen.ca/funding/challenge/ev-manufacturing> pour consulter les guides de projet, les modèles et les enregistrements de webinaires les plus récents.

Des webinaires-laboratoires de financement de projets décrivant les exigences du programme, le processus de demande et les règles de financement auront lieu le 20 juin 2023 (événement bilingue).

Inscrivez-vous en tant que membre de NGen à www.ngen.ca/join; seuls les membres organisationnels peuvent présenter une demande de financement.

Deux dates limites de présentation des demandes doivent être respectées pour soumettre une proposition conforme.

- Date limite aux fins d'examen préalable** – Cette première date est la date limite de demande d'examen préalable obligatoire pour que NGen puisse vérifier si le projet respecte les exigences en matière de portée et de diligence financière raisonnable. Date limite : 11 octobre 2023 à 17 h 00, heure de l'Est.
 - La demande d'examen préalable comprend un résumé de l'intention du projet, les noms des partenaires et des données financières de haut niveau.
 - Si cette date limite n'est pas respectée, la proposition ne sera pas prise en considération aux fins de financement.
 - Les membres peuvent présenter une demande de financement par l'entremise du portail des membres (<https://portal.ngenconnects.ca/opportunities>), à la section des programmes de financement; le portail pourra recevoir des propositions de projets à partir du 30 juin 2023.
- Date limite de présentation des demandes finales** – Cette deuxième date est la date limite de présentation des demandes finales pour les projets sélectionnés à l'examen préalable : **15 novembre 2023 à 17 h, heure de l'Est**. Une fois soumises, les demandes seront transmises à un comité tiers indépendant pour évaluation.

Les candidats seront informés des résultats de l'évaluation au plus tard le 5 décembre 2023. Les projets dont le financement est recommandé passeront à l'étape de la passation de marchés.

La passation de marchés et le lancement officiel des projets doivent être achevés au plus tard au début de février 2024. Il est recommandé que les équipes de projet examinent les ébauches de l'accord de collaboration et de l'accord-cadre de projet sur le site Web de NGen avant de présenter une demande.

Tous les projets doivent être achevés et toutes les demandes doivent être présentées au plus tard le 31 janvier 2024.

Résumé des dates clés

Laboratoire de financement de projets (événement bilingue)	20 juin 2023
Ouverture du portail de demande	30 juin 2023
Date limite de demande d'examen préalable des projets	11 octobre 2023 (17 h, heure de l'Est)
Date limite de présentation des demandes finales	15 novembre 2023 (17 h, heure de l'Est)
Notification des résultats de l'évaluation	5 décembre 2023
Achèvement de la phase de passation de marchés et de lancement officiel des projets	Début mars 2024

Demande de financement de projet

Un portail consacré aux demandes sera accessible aux organisations membres de NGen le 30 juin 2023 après le webinaire sur le Défi du 27 juillet 2023 (en français) et du 28 juin 2023 (en anglais). Un tutoriel sera également offert à ces dates. Le portail doit être utilisé pour entrer les informations sur le projet.

Le processus

Examen préalable des projets

Évaluation de la technologie



Demande individuelle

Passation de marchés

Soutien de NGen pour les demandes de financement de projets

L'équipe de projet de NGen peut vous aider à préparer vos demandes de financement de projets de NGen avant leur évaluation. Le personnel de NGen peut :

- fournir des conseils et une orientation de haut niveau en ce qui concerne les critères de la portée, les règles de financement, les activités admissibles et les exigences du projet, et il peut vous aider à répondre aux 10 questions;
- identifier des partenaires potentiels pour le projet; un portail de jumelage et de réseautage en ligne pour le programme se trouve ici <https://b2beematch.com/ngen/>
- identifier d'autres sources de financement pour les activités du projet.

Les ressources sont limitées et le soutien sera fourni selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Le soutien peut être demandé par courriel à ev-challenge@ngen.ca.

Il n'est pas recommandé d'envoyer par courriel des documents confidentiels ou de nature délicate. NGen peut effectuer l'examen de l'information sur les projets par l'entremise du portail sécurisé.

Portail de collaboration des partenaires

NGen mettra en place un portail de collaboration qui aidera les promoteurs de projets à trouver des partenaires. Les entreprises peuvent publier des informations relatives au projet et aux types de partenaires qu'elles recherchent.

Le portail sera accessible sur le site Web du programme à <https://b2beematch.com/ngen/>

Examen préalable des projets

NGen examinera toutes les propositions pour vérifier si elles répondent aux critères d'admissibilité de base pour les projets de la Grappe d'innovation mondiale.

Les projets doivent être soumis à l'examen préalable au plus tard le 11 octobre 2023 à 17 h, heure de l'Est. Si cette date limite n'est pas respectée, la proposition ne sera pas prise en considération aux fins de financement.

Lors de l'examen préalable des projets, les demandeurs seront invités à :

- fournir les noms et les coordonnées de chaque partenaire du projet;
- indiquer le nom du partenaire principal du projet (cette information peut être divulguée publiquement);
- fournir un titre et une courte description du projet d'un maximum de 300 mots (cette information peut être divulguée publiquement);
- remplir un accord de demande;
- certifier qu'ils ont lu et compris les exigences des projets de NGen et qu'ils acceptent de s'y conformer;
- décrire le but de leur projet et comment il contribue aux nouvelles capacités de fabrication de pointe au Canada;
- indiquer que leur projet est collaboratif et identifier les principaux partenaires du secteur privé;
- certifier que les partenaires du secteur privé à la recherche de financement sont constitués en société au Canada et que le projet sera réalisé au Canada;
- certifier que leur projet ne serait pas entrepris sous la même forme sans le financement de la Grappe d'innovation mondiale;
- fournir une estimation des coûts du projet et à indiquer qu'ils sont prêts à investir dans le projet conformément à l'horizon de financement de la Grappe d'innovation mondiale de NGen;
- certifier qu'ils disposent des moyens financiers adéquats et des capacités de gestion de projet pour mener à bien le projet;
- accepter de fournir les renseignements nécessaires pour que NGen puisse effectuer une diligence financière raisonnable.

Diligence financière raisonnable

NGen effectuera une évaluation financière de tous les partenaires participant au projet pour vérifier s'ils sont en mesure de soutenir leur engagement pendant toute la durée du projet.

Les facteurs qui seront évalués comprennent, sans toutefois s'y limiter, la rentabilité, la liquidité, l'effet de levier ou l'endettement et les flux de trésorerie.

Si les renseignements financiers fournis par les demandeurs sont insuffisants pour démontrer leur capacité de mener à bien le projet prévu tel que proposé, NGen Canada :

- demandera des informations supplémentaires au membre participant;
- rejettera le projet proposé jugeant que l'équipe de projet ne semble pas avoir la capacité de financer le projet proposé jusqu'à son achèvement;
- approuvera le projet pour un montant réduit de financement de NGen jusqu'à ce que les membres participants puissent fournir des assurances supplémentaires sur les liquidités.

Établissement de la demande

Les demandeurs qui satisfont aux critères d'admissibilité dans le cadre de l'examen préalable des projets seront invités à présenter une demande.

La demande doit comprendre les documents ci-dessous.

- A) Réponses aux dix (10) questions, d'un maximum de 7 000 caractères par question. Pour que la quantité d'informations fournie soit équitable pour tous les demandeurs,
- toutes les informations fournies excédant les 7 000 caractères prévus ne seront pas transmises aux évaluateurs;
 - aucun lien externe n'est autorisé;
 - aucune information supplémentaire, telle que des rapports, ne peut être soumise dans des annexes;
 - veuillez inclure toute information dans les dix questions de la demande et, le cas échéant, citer une référence appropriée;
 - vous pouvez utiliser des graphiques, des tableaux et des images.
- B) Cinq (5) pièces justificatives
1. Plan de projet (DOC, XLS, MSP, PDF) – joindre en annexe
 2. Registre des risques (DOC, XLS) – joindre en annexe
 3. Tableau de PI – joindre en annexe. Modèle disponible
 4. Pièces jointes supplémentaires (p. ex., lettres d'appui) – joindre en annexe
 5. Cahiers financiers (un pour chaque partenaire) – enregistrement direct dans le portail Salesforce

Il n'y a pas de modèles pour le plan de projet ou le registre des risques; on s'attend à ce que l'entreprise utilise les outils de gestion de projet disponibles au sein de son entreprise.

Notation des demandes

Chaque demande de projet sera évaluée sur la base de 10 questions par un maximum de cinq évaluateurs indépendants.

Les réponses sont pondérées de manière égale dans les évaluations.

Les candidatures sont notées sur 100 points (10 points par question) par des experts indépendants.

Les évaluateurs doivent répondre par « oui » ou par « non » à deux questions d'introduction.

- Le projet respecte-t-il la portée de financement du programme?
- Le financement du projet est-il recommandé en fonction de la demande globale et, en particulier, de l'analyse de rentabilisation présentée?

Si la majorité des évaluateurs répondent « non » à l'une ou l'autre des questions d'introduction, la demande, quelle que soit la note globale sur 100, ne sera pas prise en considération aux fins de financement. Tout au long du processus de demande, il est recommandé de demander conseil à l'équipe de projet NGen pour vérifier si le projet répond aux critères de la portée.

Groupes d'experts évaluateurs indépendants

Toutes les propositions de projet feront l'objet d'un processus d'évaluation indépendant mené par un maximum de cinq experts externes sélectionnés par NGen. Les comités d'experts évaluateurs veilleront à ce que les projets approuvés soient de grande qualité, répondent aux objectifs stratégiques de NGen et soient sélectionnés équitablement. Ces groupes peuvent également comprendre des représentants du gouvernement.

Les experts externes de NGen comprennent d'anciens PDG d'entreprises manufacturières et technologiques, d'anciens cadres supérieurs de la fabrication, de l'ingénierie et de la technologie, des cadres supérieurs d'universités et de collèges et des dirigeants d'organisations de consultation auprès des entreprises.

L'identité des experts participant aux évaluations individuelles des projets restera confidentielle. Les évaluateurs signeront des ententes de non-divulgateion ainsi que des divulgations de conflits d'intérêts pour assurer l'indépendance et la confidentialité du processus.

Acceptation ou rejet de la demande

À la suite d'une évaluation et d'une recommandation des évaluateurs indépendants, le personnel de NGen communiquera directement avec tous les demandeurs, que leurs projets soient acceptés ou rejetés.

Rétroaction sur la demande

Les demandeurs dont l'approbation des projets n'est pas recommandée à l'étape de la proposition initiale ou de la demande détaillée recevront un résumé de la façon dont leur projet a été évalué, décrivant les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été approuvés, et recevront des recommandations pour renforcer leur demande.

Questions d'évaluation

Pour satisfaire à ces exigences, les promoteurs de projet doivent répondre à dix questions qui éclaireront le processus d'évaluation.

Au mieux de vos capacités, veuillez utiliser les lignes directrices fournies pour chaque question.

Veuillez aussi inclure toute autre information pertinente non couverte par le présent guide.

Tous les promoteurs de projet et non seulement le partenaire principal doivent répondre à ces questions, afin que l'impact et les avantages prévus qui découleront du projet soient bien définis.

Tout au long de la demande, dans la mesure du possible, fournissez des preuves à l'appui de vos déclarations.

Question d'évaluation no 1

1. Quelles sont les possibilités offertes par le projet?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

- Décrivez la motivation globale et les objectifs globaux de fabrication de pointe que le projet vise à atteindre.
- Décrivez le domaine de projet des VE (domaines de projet no 1 à no 6 énumérés à la page 8) qui est ciblé par cette demande et expliquez quelle partie précise de la chaîne de valeur est visée par ce projet. Pour le domaine de projet no 6 (Réduction majeure du poids des véhicules), veuillez quantifier l'impact attendu que le projet aura en termes de réduction de poids.
- Donnez un aperçu du projet en tenant compte des impacts technologiques et commerciaux, et mettez en évidence d'autres avantages stratégiques.
- Décrivez les lacunes ou les possibilités que le projet comblera dans les domaines de la croissance et du renforcement de la chaîne de valeur des VE au Canada.
- Décrivez ce que l'équipe de projet doit faire pour atteindre les objectifs du projet dans les délais et le budget souhaités. Quels sont les défis spécifiques, les questions de recherche ou les complexités techniques qui doivent être abordés dans le cadre du projet?
- Décrivez la nature des défis auxquels vous et vos clients potentiels êtes confrontés, ainsi que les défis potentiels du marché et les obstacles à l'entrée dans la chaîne de valeur des VE au Canada auxquels le projet s'attaque.
- Comment les résultats du projet permettront-ils au Canada de surmonter ces défis?
- Décrivez clairement les partenaires du projet et la façon dont les partenaires collaboreront pour concrétiser les possibilités globales visées par le projet.

Question d'évaluation no 2

2. Quels sont les aspects transformateurs du projet pour la fabrication de pointe?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Les projets doivent être de nature transformatrice à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un pilier fondamental des projets de NGen. Les projets qui ne sont pas suffisamment transformateurs ne font pas partie de la portée du programme de financement, quelle que soit la qualité du reste de la proposition.

- Définissez clairement les aspects transformateurs du projet en matière de fabrication de pointe et les nouvelles connaissances relatives à la fabrication de pointe créées par chaque organisation partenaire.
- Indiquez dans quelle mesure le projet est transformateur et innovant tant sur le plan technique que commercial :
 - les technologies sont-elles nouvelles ou cherchez-vous à appliquer les technologies existantes pour concevoir des solutions de fabrication transformatrices uniques;
 - décrivez les processus et les technologies de fabrication de pointe actuels pour votre industrie (ou secteur) et décrivez comment ce projet repousse les limites dans le contexte de la fabrication de pointe;
 - le projet entraînera-t-il des avantages technologiques et commerciaux qui permettront aux entreprises canadiennes de devancer leurs concurrents mondiaux et de devenir des chefs de file mondiaux dans l'application ou la production de technologies de fabrication de pointe;
 - décrivez comment le projet pourrait être reconnu à l'échelle mondiale comme conférant ou renforçant le leadership canadien dans la fabrication de pointe.
- Fournissez des preuves à l'appui de ces déclarations. Cela pourrait inclure les résultats suivants :
 - recherches de brevets,
 - analyses de la concurrence,
 - analyses documentaires.
- Le cas échéant, vous devez également décrire vos droits de propriété intellectuelle d'amont, en ce qui concerne le projet.
- S'il y a lieu, décrivez toute recherche novatrice qui sera entreprise dans le cadre du projet. Soulignez et expliquez le caractère opportun et nouveau de ces aspects de recherche du projet dans un contexte industriel.
- Quel est le plan de protection et de justification de la PI, et quel est le plan de partage de la PI entre vos partenaires du consortium et, au-delà, avec d'autres membres de NGen?

Des activités de développement de produits sont admissibles au financement dans le cadre de ce programme, et les aspects novateurs et transformateurs du produit ou de la technologie peuvent être décrits en réponse à cette question. Ces autres aspects novateurs sont importants pour fournir un contexte. Il est essentiel de noter que les évaluateurs attribueront des notes en fonction de ce qui est transformateur pour la fabrication de pointe.

Question d'évaluation no 3

3. Quelles sont la nature et la taille du ou des marchés potentiels visés par le projet?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Pour chaque partenaire du projet,

décrivez les segments de la chaîne de valeur des VE dans lesquels le projet cherche à pénétrer grâce au développement d'une nouvelle technologie ou d'une capacité de fabrication de pointe;

ET/OU

décrivez le marché existant dans lequel vous évoluez et comment cette occasion de fabrication de pointe améliorera votre position concurrentielle au sein de la chaîne de valeur des VE.

- Veuillez inclure des détails sur :
 - le produit, la plateforme et/ou les applications de services cibles spécifiques;
 - le marché cible, y compris la taille et les taux de croissance prévus, les marges, les chefs de file du marché, les principaux concurrents, la concurrence des prix et les barrières à l'entrée;
 - les différenciateurs du marché pour les résultats de votre projet;
 - la part de marché devant être saisie grâce à ce projet;
 - le calendrier des possibilités et le moment où vous vous attendez à ce que les avantages se concrétisent;
 - l'impact du projet sur les relations clients existantes ou futures.
- Décrivez les autres marchés adjacents où les nouvelles technologies ou capacités pourraient être commercialisées.
- Fournissez des preuves à l'appui de vos déclarations sur les possibilités de marché que votre projet créera.

Question d'évaluation no 4

4. Comment les résultats du projet seront-ils commercialisés?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Le développement et le renforcement de la chaîne de valeur des VE du Canada font partie des principaux objectifs de ce programme. Pour ce faire, les capacités de fabrication de pointe doivent être mises à niveau et commercialisées. Pour chaque partenaire, veuillez fournir un plan de commercialisation convaincant décrivant comment les avantages seront réalisés.

- Le plan de commercialisation devrait mettre l'accent sur :
 - la façon dont chaque partenaire commercialisera les résultats attendus du projet et les intégrera commercialement à la chaîne de valeur canadienne des VE;
 - d'autres occasions d'affaires potentielles pour chaque partenaire, en collaboration et individuellement.
- Décrivez les extrants attendus du projet qui seront commercialisés, comme les produits, les services, les procédés, les capacités, la propriété intellectuelle et les technologies de fabrication, qu'ils soient nouveaux ou améliorés.
- Décrivez comment chacun de ces extrants sera commercialisé sur le marché existant, futur ou adjacent, tel que défini à la question 3. Vous pourriez fournir les renseignements suivants :
 - une feuille de route indiquant la voie à suivre vers le marché, y compris des détails sur certains canaux ciblés et les délais estimés;
 - le nombre de fabricants ou d'installations où la technologie sera mise en œuvre;
 - les organisations nécessaires pour accéder au marché des véhicules routiers;
 - la ou les voies d'accès au marché fournies par le partenaire axé sur la demande, les constructeurs automobiles ou les fournisseurs de niveau 1 (conformément aux exigences des consortiums de projet de la page 8) qui serviraient de voie de commercialisation. Au minimum, fournissez des lettres d'appui démontrant une relation et une entente de principe pour la commercialisation des résultats si le projet est couronné de succès (téléchargez à l'annexe dans le portail de demande Salesforce);
 - votre avantage concurrentiel et votre proposition de valeur.
- Fournissez des informations sur le plan de vente et de marketing axés sur les avantages économiques directs et indirects (avantages détaillés fournis dans la réponse à la question 5).
- Décrivez le plan de gestion et de commercialisation de la PI, y compris la licence de fabrication, l'octroi de licences de PI, la fabrication ou la vente directe dans votre tableau de PI (annexe 3). (Veuillez noter que la PI ne s'applique pas qu'aux brevets et qu'elle comprend les secrets commerciaux, le savoir-faire, les droits d'auteur, les dessins industriels, etc.).
- Décrivez le plan de protection et de partage de la PI entre les partenaires de votre consortium et, s'il y a lieu, au-delà, avec les autres membres de NGen. Veuillez inclure un plan de dépôt de brevets pour les administrations nationales et étrangères, le cas échéant.
- Décrivez toute autre possibilité de retombées commerciales et indiquez comment vos activités contribueront à l'ensemble de l'industrie et à d'autres secteurs.
- Décrivez la chaîne de valeur des VE en amont et en aval touchée par ce projet et comment les activités de commercialisation appuieront le secteur manufacturier canadien.

Question d'évaluation no 5

5. Quels avantages économiques le projet devrait-il apporter à ceux qui sont à l'intérieur et à l'extérieur du consortium, et sur quelle échelle de temps?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Les projets doivent générer des avantages économiques importants pour les partenaires. Indiquez les avantages économiques que le projet aura pour les partenaires participant au projet et d'autres fournisseurs ou partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du projet. Comment le partenariat aide-t-il chaque partenaire à atteindre une plus grande croissance économique?

Revenus supplémentaires

Veillez inclure des tableaux indiquant les revenus supplémentaires attendus qui seront générés pour chaque partenaire

- sur la durée du projet,
- de 0 à 2 ans après le projet, et
- de 3 à 5 ans après le projet.

Emplois directs et indirects

Veillez inclure un tableau montrant l'impact sur les emplois pour chaque partenaire du projet (et le cas échéant pour les fournisseurs) pendant la durée du projet, de 0 à 2 ans après le projet et de 3 à 5 ans après le projet.

- Veuillez indiquer :
 - le nombre d'emplois directs créés,
 - le nombre d'emplois directs maintenus/sauvegardés,
 - le nombre d'emplois indirects créés au sein de la chaîne d'approvisionnement (vous pouvez indiquer en référence les effets multiplicateurs basés sur les emplois directs),
 - le nombre d'emplois indirects maintenus/sauvegardés.
- Mettez en évidence le type d'emplois que les partenaires créeront.

Avantages économiques directs et indirects supplémentaires

Les arguments économiques peuvent être davantage renforcés en représentant des avantages économiques directs et indirects supplémentaires. En voici quelques exemples :

- l'occasion économique potentielle de mettre en œuvre les solutions chez plusieurs fabricants ou dans plusieurs installations;
- la valeur économique associée aux facteurs suivants :
 - les gains d'efficacité;
 - la réduction des temps d'arrêt;
 - la réduction de l'empreinte de fabrication;
 - les avantages environnementaux positifs;
 - la réduction de l'utilisation de matériaux;
 - une production de meilleure qualité;
 - la réduction des rebuts et la garantie.

Indiquez toute possibilité commerciale pour d'autres fabricants ou secteurs industriels découlant de l'application de la technologie. Veuillez définir les avantages économiques que le projet peut avoir sur l'ensemble du réseau d'approvisionnement canadien en amont et en aval.

Le projet créera-t-il des occasions d'affaires dérivées (nouvelles entreprises, relations nouvelles ou élargies avec des fournisseurs ou des partenaires) au Canada?

Question d'évaluation no 6

6. Quelle est l'incidence sur l'écosystème global de la fabrication de pointe et sur les Canadiens?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Les projets doivent procurer des avantages durables à l'écosystème de fabrication de pointe du Canada. Il s'agit d'un pilier fondamental de NGen. Les avantages ne peuvent pas revenir à un seul partenaire. Les projets doivent créer un impact positif généralisé et laisser un héritage pour la fabrication de pointe au Canada, au-delà des partenaires participants et dans l'ensemble du réseau d'approvisionnement. S'il n'est pas décrit adéquatement, le projet sera considéré hors de la portée du programme de financement, quelle que soit la qualité du reste de la proposition.

Il est important de souligner toutes les possibilités de perfectionnement de la main-d'œuvre et d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) mises en place par les partenaires.

Avantages sociaux

Décrivez tout impact social positif attendu, notamment dans les domaines suivants :

- diversité et inclusion, y compris les activités qui seront entreprises pour que les femmes et les groupes sous-représentés soient représentés de manière significative dans le projet et en bénéficient;
- amélioration de la qualité de vie;
- inclusion sociale;
- santé et sécurité.

Avantages environnementaux

Décrivez les améliorations et les impacts environnementaux découlant de ce projet. Vous pourriez fournir les renseignements suivants :

- GES, réduction des matières particulaires;
- efficacité des processus et des ressources;
- meilleure gestion de l'énergie;
- réduction des composés organiques volatils;
- réduction de la dégradation des terres;
- réduction de la consommation d'eau;
- réduction de l'empreinte;
- réduction des émissions grâce à un transport et à une distribution plus efficaces et optimisés au sein de la chaîne d'approvisionnement;
- utilisation ou création de matériaux durables;
- réutiliser, recycler et reconditionner;
- autres avantages du cycle de vie;
- autres avantages en matière de durabilité.

Autres avantages

- réglementation;
- certification;
- élaboration de normes;

- transparence de la chaîne d'approvisionnement;
- perfectionnement de la main-d'œuvre;
- connaissances de l'industrie;
- réseaux collaboratifs;
- soutien de l'infrastructure;
- avantages régionaux et politiques, etc.

Question d'évaluation no 7

7. Quel est le plan global du projet?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

- Décrivez l'approche de gestion de projet, en indiquant les principaux outils et mécanismes de gestion de projet (p. ex., systèmes de gestion de la qualité) qui seront mis en œuvre pour donner l'assurance qu'un contrôle suffisant sera en place pour que le projet soit livré à temps, dans les limites du budget et conformément aux spécifications.
- Décrivez comment vous allez mesurer le succès du projet.
- Fournissez un bref résumé écrit du plan de projet global, y compris une description des lots de travaux, des principaux jalons et des produits livrables.
- Dans le cadre de l'annexe 1, fournissez un plan de projet détaillé composé d'un diagramme de Gantt qui détaille les lots de travaux, les tâches, les échéanciers, les jalons, les livrables, les dépendances et l'affectation des ressources pour tous les partenaires, ainsi que les coûts des lots de travaux.
- Décrivez les besoins en ressources et en gestion pour mener à bien le projet, y compris la façon dont le travail sera partagé entre les partenaires du projet

L'évaluation et la notation de cette question tiendront compte à la fois de la réponse écrite et de l'annexe 1. Lors de l'évaluation du plan de projet, les évaluateurs tiendront compte des éléments ci-dessous.

- Y a-t-il suffisamment de détails fournis compte tenu de la complexité du projet?
- Y a-t-il suffisamment de détails fournis pour comprendre les tâches à accomplir et les ressources requises?
- Le calendrier des étapes clés est-il réaliste?
- A-t-on démontré un engagement et une capacité suffisants en matière de ressources pour entreprendre le projet?
- Le plan de projet correspond-il aux coûts décrits dans la réponse à la question 10?

Question d'évaluation no 8

8. Quel est le plan global de gestion des risques?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

NGen reconnaît que les projets de ce type sont intrinsèquement risqués et cherche donc à obtenir l'assurance que les projets que l'organisme finance ont des dispositions de gestion des risques adéquates.

- Décrivez l'approche de gestion des risques, y compris les outils et mécanismes de gestion pour cerner, évaluer et traiter les risques du projet.
- Les principaux risques définis dans le registre des risques peuvent être expliqués plus en détail dans la réponse à cette question.

Fournissez une analyse complète des risques dans le registre des risques.

- Indiquez les principaux risques liés au projet. Veuillez fournir suffisamment d'informations dans l'énoncé des risques pour que la cause, l'incertitude et l'effet des risques soient clairs.
- Fournissez une analyse de la probabilité et de l'impact de chaque risque et fournissez un classement relatif pour chaque risque.
- Indiquez les stratégies de gestion pour chaque risque. Les stratégies peuvent inclure les actions suivantes : éviter, transférer, atténuer (réduire), accepter (et gérer).
- Pour les projets complexes à risque élevé, il serait avantageux de fournir l'effet de chaque stratégie de gestion des risques en termes de risque résiduel.
- Tous les risques pertinents doivent être définis. Veuillez inclure au moins les catégories de risques suivantes :
 - risque technique;
 - risque commercial;
 - risque de gestion;
 - risque lié aux ressources;
 - risque financier;
 - risque lié à la propriété intellectuelle.
- D'autres catégories de risques peuvent être incluses, notamment les risques ci-dessous, sans toutefois s'y limiter :
 - risque lié à la liberté d'exploitation;
 - risque lié à la sécurité;
 - risque lié à la réglementation;
 - risque légal;
 - risque environnemental;
 - risques liés à la chaîne d'approvisionnement.
- Les évaluateurs veilleront à ce que tous les principaux risques soient cernés. Ils veilleront également à ce que le projet comporte suffisamment de risques **pour justifier un financement de NGen et à ce que ces risques soient contrôlés.**

Question d'évaluation no 9

9. Décrivez la collaboration et les compétences, l'expérience, les ressources et l'accès aux installations des partenaires pour offrir les avantages définis?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Il doit être démontré que les projets reposent sur une collaboration significative. Il s'agit d'un pilier fondamental des projets de NGen. Les projets qui ne reposent pas adéquatement sur la collaboration seront considérés hors de la portée du programme de financement, quelle que soit la qualité du reste de la proposition.

- Décrivez la nature collaborative du projet et indiquez comment le consortium travaillant ensemble accomplira davantage que si chaque partenaire travaillait individuellement.
- Décrivez comment les partenaires du projet établiront des relations, établiront la confiance et augmenteront le partage des connaissances.
- Décrivez toute autre activité de collaboration liée aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux organismes universitaires ou de recherche participant au projet.
- Utilisez la tableau de PI pour démontrer la nature de la collaboration en ce qui concerne l'octroi de licences et l'accès à la PI d'amont et d'aval pendant et après le projet.
- Décrivez les réalisations des membres de l'équipe de projet dans la réalisation et l'exploitation des résultats des projets de recherche et développement.
- Vous pouvez indiquer :
 - si l'équipe de projet possède la bonne combinaison de compétences et d'expérience pour mener à bien le projet. Fournissez une description de haut niveau des antécédents du partenaire dans la réalisation de projets de R-D de fabrication similaires;
 - s'il existe des structures appropriées de rapports de gestion et de gouvernance entre les partenaires du consortium pour gérer et livrer le projet. Envisagez d'inclure un diagramme de structure de gouvernance;
 - si la composition du consortium ainsi que les connaissances et l'expérience des participants contribueront à améliorer les capacités de la chaîne d'approvisionnement canadienne pendant le projet et au-delà;
 - s'il existe un accès approprié aux installations et aux ressources, y compris en indiquant la nature appropriée de l'espace et de l'infrastructure alloués pour que le projet réussisse (tenez compte de l'espace au sol, des besoins en équipement spécialisé, des ressources spécialisées, etc.).

Question d'évaluation no 10

10. Pourquoi le financement de NGen est-il demandé et quel est l'engagement financier pour le projet?

SUGGESTIONS DE RÉPONSES

Partie 1 : Pourquoi le financement NGen est-il demandé?

- Les promoteurs de projets doivent clairement expliquer les raisons pour lesquelles le financement de NGen est demandé, indiquer comment ce financement profitera au projet et démontrer que les activités du projet s'ajoutent aux activités commerciales habituelles des demandeurs. Questions à prendre en considération :
 - Comment le soutien de NGen changera-t-il la portée technique ou commerciale du projet?
 - Pourquoi le financement de NGen est-il essentiel pour entreprendre le projet tel que proposé?
 - Le financement de NGen permet-il d'entreprendre le projet différemment (plus rapidement, à plus grande échelle, avec plus de partenaires)?
 - Les partenariats de collaboration auraient-ils été formés sans le projet?
 - Le projet est-il trop risqué pour les investisseurs commerciaux ?

Partie 2 : Engagement financier

- Indiquez le coût prévu du projet, en précisant le niveau de contribution de tout participant au projet et le niveau de financement requis de NGen. Ces renseignements devraient être fournis dans les cahiers financiers.
- Fournissez une ventilation des coûts par lot de travaux, en démontrant comment cela s'harmonise avec le plan de projet et les jalons. Vous pouvez ajouter cette ventilation à l'annexe 1 ou la décrire dans cette section sous forme de tableau.
- Fournissez des renseignements à l'appui et une explication des coûts extraordinaires ou spécialisés du projet.
 - Pour chaque partenaire, veillez à ce que tous les points clés relatifs à ces coûts soient décrits par catégorie de coûts.
 - Veillez à ce que le financement du projet ne subventionne pas la production.
 - Pour chaque partenaire, veillez à ce que tous les points clés relatifs aux finances soient décrits par catégorie de coûts. Voir les exemples ci-dessous.

Main-d'œuvre :

- Justifiez l'utilisation de main-d'œuvre spécialisée ou à des taux particulièrement élevés.

Sous-traitant :

- Expliquez la raison pour laquelle on a recours à des sous-traitants, leur impact sur le projet et les raisons pour lesquelles ils ne sont pas des partenaires officiels du projet.

Équipement :

- Il est essentiel que :
 - l'achat d'équipement soit directement lié aux objectifs du projet;
 - l'équipement soit lié aux capacités de R-D soutenant la création d'une nouvelle capacité de fabrication de pointe. NGen ne peut pas subventionner la pleine production;
 - le financement crée une nouvelle capacité qui n'existe pas déjà au sein de l'organisation;
 - le financement ne soit pas lié à l'achat de plusieurs pièces d'équipement similaires puisque cela serait perçu comme une subvention des activités de production futures.
- Compte tenu des points ci-dessus, décrivez les immobilisations requises en justifiant la raison pour laquelle elles sont nécessaires pour atteindre les objectifs du projet.
- Veuillez justifier toute pièce d'équipement de plus de 1 million de dollars canadiens (ces coûts nécessitent une approbation préalable de NGen).

Matériel et fournitures :

- Veuillez expliquer toute quantité excessive de matériel ou l'utilisation de matériaux coûteux.
 - Les projets ne visent pas à subventionner la production; la quantité de matériel énumérée doit être destinée aux aspects R-D du projet. Le matériel devrait être lié à la démonstration de la capacité de fabrication de pointe.
- Pour évaluer le projet, les évaluateurs tiendront compte des questions ci-dessous.
 - Les promoteurs de projets ont-ils clairement démontré que ces activités s'ajoutent aux activités commerciales régulières?
 - Une ventilation réaliste du budget a-t-elle été fournie, et le budget est-il réaliste et raisonnable compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet?
 - Un engagement financier provenant d'autres sources a-t-il été démontré pour le reste des coûts du projet?
 - Les ventilations chiffrées des lots de travaux ont-elles été décrites et justifiées adéquatement?
 - Le projet optimise-t-il les ressources pour le financement de NGen? On doit tenir compte de l'impact potentiel total du projet et du rendement par rapport au montant du financement demandé.
 - Il est reconnu que d'autres sources de financement peuvent être nécessaires pour mener à bien le projet. Précisez les autres sources de financement du gouvernement ou du secteur privé nécessaires pour atteindre les objectifs du projet.
 - Décrivez les autres contributions financières et de co-investissement du secteur privé que ce projet attirera à court, moyen et long terme, en indiquant tout financement de suivi potentiel.

- Décrivez les autres fonds gouvernementaux, y compris les limites de cumul, que les promoteurs de ce projet ont obtenus ou prévoient obtenir pour le projet.
- Décrivez comment le projet peut aider à attirer ou à retenir et à promouvoir les investissements de l'industrie et les mandats de production au Canada.

Une fois l'accord établi

Sur la recommandation finale du Comité d'évaluation indépendant, NGen conclura un accord-cadre de projet (ACP) avec certains bénéficiaires du financement qui indiquera en détail les exigences du projet, les obligations de production de rapports et les obligations de conformité de NGen.

Un accord de collaboration doit avoir été mis en place entre les membres des consortiums de projets, et cet accord doit définir les rôles des partenaires des projets et les dispositions relatives à la gestion conjointe des risques.

L'accord de collaboration doit également énoncer comment la PI d'aval découlant des projets sera partagée entre les partenaires du projet. En outre, les participants au projet doivent indiquer les types de PI d'aval qu'ils seraient prêts à partager avec les autres membres de la Grappe d'innovation mondiale, avec qui ils accepteraient de le faire et à quelles conditions.

Les équipes de projet seront également invitées à soumettre des documents de projet mis à jour qui auront été améliorés grâce à la rétroaction fournie au cours de l'évaluation du projet. Les documents de projet révisés comprennent :

- le plan de projet;
- le registre des jalons;
- le registre des risques;
- les prévisions financières;
- le plan de commercialisation.

Une fois que les documents de projet améliorés auront été approuvés par NGen et que les autres documents contractuels (c.-à-d. l'accord-cadre de projet, l'accord de collaboration, le plan de PI) auront été soumis, une lettre de confirmation de financement (LCF) sera envoyée à l'équipe de projet. La publication de la LCF représente le début officiel du projet de NGen.

Ressources

Pour obtenir des guides, des modèles et des ressources, veuillez consulter le site web du PFVE à l'adresse suivante : <https://www.ngen.ca/funding/challenge/ev-manufacturing>